

GUIDE PRATIQUE

LE COMPOSTAGE A DOMICILE



CASO
Communauté d'Agglomération
de Saint-Omer



Les efforts de chacun en matière de collecte sélective des emballages ménagers sur le territoire de la C.A.S.O. permettent chaque année de valoriser 110 kg/an/hbt de matériaux.

Néanmoins, annuellement ce sont encore 289 kg/hbt de déchets résiduels (bac vert) qui sont collectés et éliminés.

Comme vous l'avez vu certainement au travers des campagnes nationales de sensibilisation « Réduisons vite nos déchets, ça déborde », la C.A.S.O. a donc mis en place une politique de prévention de la production des déchets.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer s'est donc fixée comme objectif de réduire cette quantité de déchets résiduels à 250 kg/an/hbt.

Comment atteindre cet objectif ?

Plusieurs pistes sont envisageables, le compostage est celle que la C.A.S.O. souhaite développer et étendre sur tout le territoire. En effet, sur les 289 kg/an/hbt, il est possible de détourner 78 kg/an/hbt de déchets de cuisine (source : ADEME) tout simplement par le compostage chez soi.

Bien sûr, cette démarche volontaire nécessite un effort tout particulier de chacun. Aussi, ce guide vous permettra d'acquérir les bases pour mettre en place le compostage dans de bonnes conditions.

Vous pourrez également compter sur les quatre agents communautaires formés spécifiquement aux techniques du compostage. Ils seront présents sur le terrain, prêts à apporter tous les conseils indispensables pour réaliser un compost de qualité.

Tous ensemble, agissons pour notre environnement, compostons pour réduire nos déchets et pour en maîtriser le coût !

Le Président,

Joël DUQUENOIS

POURQUOI COMPOSTER ?

UNE SOURCE D'ÉCONOMIE :

👉 **Pour la collectivité** : le compostage individuel est un moyen de réduction des quantités de déchets. Un composteur, dans le cadre d'une utilisation optimisée, permet de réduire de 150kg à 185 kg/hab/an les quantités de déchets collectés par la collectivité.

👉 **Pour soi** : au terme du processus de compostage, vous obtiendrez un amendement 100% naturel et gratuit.

UNE NÉCESSITÉ ENVIRONNEMENTALE :

La pratique du compostage permet de contribuer à la protection de l'environnement. L'utilisation du compost en tant qu'amendement naturel réduit l'utilisation d'engrais chimique.

UN AMENDEMENT NATUREL AUX MULTIPLES AVANTAGES :

- il favorise la croissance des végétaux et des racines. Les végétaux plantés dans du compost sont plus forts et ont un meilleur rendement.

- il améliore le rythme de diffusion des nutriments. Ils ne sont libérés que lorsque la plante en a besoin : plus vite quand le temps est chaud, plus lentement quand il fait froid.

LE COMPOST, QU'EST CE QUE C'EST ?

Le compost est une substance brune et fragmentée. Il provient de la transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène, par le biais de micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...). Le produit obtenu est comparable à de l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

QUELS DECHETS COMPOSTER ?

MATIERES COMPOSTABLES

- Épluchures de légumes et de fruits
- Coquilles d'œufs et de noix écrasées
- Filtres à café avec marc et sachets de thé
- Cartons découpés en petits morceaux
- Essuie-tout usagé, papiers non colorés
- Litières d'animaux domestiques herbivores (lapins, poules, pigeons)
- Fleurs coupées et plantes vertes fanées
- Mauvaises herbes (trempées dans de l'eau si elles sont montées en graines pendant 2-3 jours)
- Tontes de pelouses
- Feuilles mortes
- Branchages broyés
- Restes de récolte du potager
- Sciures et copeaux de bois
- Feuilles de papier journal
- Petits restes de repas

MATIERES NON-COMPOSTABLES

- Bois traité, gros bois
- Charbon de bois
- Verre, métaux, plastiques (sont recyclés efficacement autrement)
- Langes jetables
- Matières synthétiques (nylon, polyester, ...)
- Litière non biodégradable d'animaux
- Poussières de sacs d'aspirateur
- Papiers glacés et/ou colorés, revues, photos
- Terre et sable
- Cendres de charbon

LES TROIS REGLES D'OR

POUR OBTENIR UN BON COMPOST

BIEN MELANGER LES MATIERES

Pour obtenir un bon compost, il faut mélanger les déchets « verts et humides » (par exemple les fleurs fanées, restes de nourriture, herbe,...) et les déchets « bruns et secs » (feuilles mortes, branchage, etc.).

BIEN AERER

Il faut toujours composter dans un bac bien aéré. L'air doit atteindre les déchets. Si l'air ne circule pas, les micro-organismes ne peuvent pas vivre et travailler. Un amas de déchets organiques sans air devient source de mauvaises odeurs. Il faut donc mélanger régulièrement le compost avec une tige aératrice.



Tige aératrice

CONTROLLER L'HUMIDITE

Il ne faut ni trop d'humidité ni trop peu.

Au toucher on doit avoir l'impression d'une éponge humide quand on presse la matière, l'eau ne doit pas suinter.

Lorsque l'humidité est insuffisante, le processus s'arrête. La solution consiste à arroser le tas avec le pommeau d'un arrosoir ou mélanger à nouveau avec des matières vertes.

Inversement trop d'humidité empêche l'aération et peut freiner le processus en provoquant des odeurs désagréables. La solution passe par de la prévention, notamment en évitant de mettre trop de tontes de gazon. Une autre solution consiste à incorporer des déchets bruns et secs dans le compost (branchages coupés, feuilles mortes, paille, carton découpé...).

Le compost ou le

Déchets de cuisine et de maison

Non Compost



Compostables



Le bio-seau



Le retour à la terre

postables

Déchets de jardin

LE COMPOST EST-IL MÛR ?

La durée du compostage dépend du type de matières incorporées, du nombre de retournements et des conditions climatiques.

LE COMPOST JEUNE (3 mois environ) peut s'épandre en couche épaisse autour des arbres, entre les plantes vivaces, les fraisiers, les légumes « gourmands », ou les plates-bandes dénudées en automne.

LE COMPOST MÛR (6 mois environ) se caractérise par un aspect homogène et grumeleux, une couleur sombre et une agréable odeur de terre de forêt. Il peut être utilisé pour pratiquement toutes les plantations d'intérieur et d'extérieur (gazon, arbres, arbustes, haies, potager, semis...).

au



UTILISATION DU COMPOST



DANS LE POTAGER ET LE VERGER

En cas de besoins importants en nutriments (pommes de terre, choux, tomates) : de 4 à 8 kg/m² ou 6 à 12 l/m²

En cas de besoins modérés en nutriments (salades, épinards, endives, fraises) : de 2 à 4 kg/m² ou 3 à 6 l/m².

Entre les légumes (dont on consomme le fruit) comme les tomates, les concombres ou les poivrons, on peut appliquer le compost par couches de 2 cm d'épaisseur.

Pour obtenir un excellent terreau de semis, mélangez 25% de compost à de la bonne terre.

DANS LE JARDIN D'AGRÉMENT

Pour semer une pelouse ou pour la végétation en général : répartir en surface 8 à 10 kg/m² ou 12 à 15 l/m² et mélanger jusqu'à 10 à 15 cm de profondeur. Il est conseillé d'utiliser un compost fin.

Pour planter arbres ou arbustes : mélangez 20% de compost au volume de la terre dans le puits de plantation.

Pour entretenir une pelouse, répartir sur celle-ci 0.5 cm de compost tamisé (après la 1ère coupe) et arroser.

Pour soigner les espèces fruitières, étaler de 3 à 5kg/m² ou de 5 à 6 l/m² par an sous la surface du feuillage et mélangez superficiellement.

DANS LES JARDINIÈRES

Pour de nouvelles jardinières : mélangez 40% de compost à de la terre ordinaire.

Pour le remplissage des anciens bacs de jardinières : ajoutez 20% de compost à la terre existante.

EN PAILLIS (LE MULCH OU LE COUVRE SOL)

Pour protéger le sol : répartir en surface une couche de 3 à 5 cm de compost grossier ou de tontes de gazon, et ne pas mélanger. Cette forme d'utilisation est une excellente protection contre les mauvaises herbes.

QUELQUES CONSEILS POUR RÉUSSIR SON COMPOST

A l'automne, pensez à constituer une réserve de feuilles mortes et de branchages coupés et broyés. Vous pourrez alors alimenter votre compost de déchets bruns et secs tout au long de l'année.

Veillez à assurer un contact permanent avec le sol pour faciliter le passage des micro-organismes venus du sol pour se nourrir de vos déchets.

Pour faciliter la circulation de l'air, commencez par disposer une couche de matières structurantes comme des branchages broyés au fond du composteur.

Aérez à chaque nouvel apport de matières avec la tige aérateur.

Gardez le compost à un bon taux d'humidité. Vous pouvez le vérifier par le test de la poignée : c'est-à-dire avoir l'impression de presser une éponge mouillée sans que l'eau ne perle de trop.

Recouvrez le tas d'une couche de matières sèches et ligneuses pour éviter d'attirer les mouches (et ceci, en particulier pour les déchets de fruits).

Pour accélérer le processus de compostage, n'oubliez pas de découper ou broyer les déchets les plus épais.

LE CHOIX DU SYTEME DE COMPOSTAGE : LE TAS OU LE BAC

Il existe plusieurs méthodes de compostage.

Pour les jardins de moins de 1 000 m² : un ou plusieurs fûts



Le fût doit être placé de préférence sur des dalles espacés d'un interstice de 2 cm ou sur des palettes dans un endroit ensoleillé. Il est recommandé de mélanger les matières en tournant un quart de tour la tige d'aération une à deux fois par semaine. Entre **3 et 6 mois plus tard**, il est possible de retirer du compost en démoulant le fût.

Pour les jardins de plus de 1 000 m² : le tas



Récolte du compost :
Entre 9 et 12 mois plus tard

Technique la plus appropriée quand il s'agit de composter + ou - 2 à 3 m³ déchets par an. Il doit être placé à l'ombre à même le sol de préférence recouvert d'une couverture en paille ou en géotextile. Quand le tas aura atteint les dimensions suivantes 1.5 m*1.5 m *2 m, retournez le en l'avancant de 60 cm. Puis recommencez une deuxième fois quelques semaines plus tard.

LE COMPOSTEUR MIS À DISPOSITION PAR LA CASO

Depuis 2006 : Houille, Moule, Serques

En 2007 : Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Moringhem,
Salperwick, Tatinghem, Tilques et Wardrecques

En 2008 : Eperlecques, Hallines, Helfaut et Wizernes

En 2009 : Arques, Blendecques, Longuenesse, Saint-Martin-au-Laërt,
et Saint-Omer.



DESCRIPTION

Le composteur est composé de 4 panneaux boulonnés, d'un couvercle articulé muni de deux poignées facilitant l'ouverture, de 2 trappes de soutirage, et d'une grille de fond. Il est certifié NF environnement.

CAPACITE : 325 litres

POIDS : 15 kg

DIMENSIONS :

Largeur : 73.5 cm

Longueur : 73.5 cm

Hauteur : 82 cm

Ouverture : 59*59 cm

COMPOSITION :

Corps et couvercle en plastique recyclé, résistants aux UV pour usage externe.

COULEUR : vert

PARTICIPATION : 9 euros

Il vous sera fournit également :

- le **BIOSEAU DE CUISINE** d'un volume de 10 litres pour apporter vos déchets de cuisine au composteur,

- et la **TIGE AÉRATRICE** pour aérer et mélanger le tas.



Ce document a pu être réalisé grâce à la participation de :

ADEME



**Communauté d'Agglomération
de Saint-Omer**

2 Rue Albert Camus B.P. 20079

62968 LONGUENESSE CEDEX

Tél : 03.21.93.14.44

Fax : 03.21.39.22.23

environnement.agglostomer@nordnet.fr

